

## **ZAC de Beausoleil : présentation du compte-rendu annuel arrêté au 31/12/2011**

### **Le rapporteur,**

☞ rappelle que, par délibération en date du 24 avril 2003, le conseil municipal a confié l'aménagement et l'équipement de la ZAC Beausoleil à la SNC Beausoleil, dans le cadre d'une convention d'aménagement en date du 3 juillet 2003, pour une durée de 12 ans.

Le compte rendu annuel à la collectivité, annexé à la présente, rend compte des éléments suivants, arrêtés au 31/12/2011 :

- ✓ maîtrise foncière ;
- ✓ commercialisation ;
- ✓ livraisons et répartition des logements ;
- ✓ état d'avancement et planning des travaux ;
- ✓ compte d'exploitation cumulé.

*Vu l'examen de ce dossier par la commission mixte « urbanisme et développement durable », « action sociale » et « finances et administration générale » lors de sa réunion du 29 novembre 2012 ;*

**le conseil municipal,**

### **PREND ACTE :**

du rapport qui lui a été présenté.